



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00576110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 60 - ZAC Pasteur - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2019 - Etat d'avancement de l'opération et pré-bilan de clôture au 31 décembre 2018

ZAC Pasteur

Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2019 Etat d'avancement de l'opération et pré-bilan de clôture au 31 décembre 2018

Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 3	05/06/2019	Favorable unanime (2 abstentions)

La ZAC Pasteur a été créée en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville par la restructuration d'un îlot et la réalisation d'un centre commercial, pièce maîtresse de cette opération d'aménagement participant à la mise en valeur et au dynamisme de ce secteur.

Le dossier de réalisation de la ZAC, comprenant le programme des équipements publics, a été approuvé par délibération du 19 janvier 2004. Lors de cette séance, le Conseil Municipal a également accepté, pour tenir compte des évolutions législatives, de mettre fin à la concession d'aménagement et d'engager la phase opérationnelle sous le régime d'une convention publique d'aménagement (CPA) avec la sedD (devenue Sedia).

En application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Ville au coût global de l'opération se décompose en participation et remises d'ouvrages. Elle est fixée par cette CPA, et doit faire l'objet d'une validation au vu du rapport établi ci-après et du bilan actualisé.

Le dernier CRAC a été présenté au Conseil Municipal le 28 juin 2018. Depuis cette date, l'ensemble des locaux commerciaux et logements a été commercialisé.

L'activité de l'opération jusqu'à la fin de la concession au 31 décembre 2019 consiste essentiellement à réaliser les cessions des locaux acquis par l'aménageur dans le cadre du droit de délaissement. Celles-ci, rendues complexes par l'évolution du marché immobilier, rendent nécessaire un ajustement des prix de vente pour permettre leur concrétisation. La baisse des recettes qui en résulte appelle une légère augmentation de la participation de la Ville de Besançon.

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2019 présente les données comptables de la ZAC Pasteur arrêtées au 31 décembre 2018. Il comprend le bilan prévisionnel au titre de la CPA jusqu'à fin 2019, et le projet d'avenant n° 14 à la CPA proposant l'augmentation de la participation du concédant au coût global de l'opération.

I - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)

Le présent CRAC mentionne successivement :

- 1°) L'état d'avancement physique au 31 mars 2019,
- 2°) L'état de la commercialisation,
- 3°) Les actions de communication,
- 4°) Le bilan financier prévisionnel au 31 mars 2019 (comptabilité arrêtée au 31.12.2018).

1 - Etat d'avancement physique au 31 mars 2019

1.1 - Foncier

1.1.1 - Acquisitions

La maîtrise foncière de l'emprise nécessaire à la réalisation de l'opération est complète.

1.1.2 - Droit de délaissement

Conformément à ses missions, sedia s'est porté acquéreur de 8 locaux après estimation de France Domaine et accord de la Ville. Ces biens acquis dans le cadre de l'opération 1222 «llot Pasteur - secteur distinct», doivent être cédés avant la clôture de l'opération.

Une incertitude subsiste quant aux conditions de revente de ces biens, compte tenu du contexte immobilier contribuant à une dépréciation du prix de l'ancien. Une étude technique d'adaptation des locaux a été réalisée (possibilité de modification des volumes intérieurs), ce qui a permis d'aboutir à la signature de compromis.

1.1.3 - Ancien cinéma «Plazza Lumière», 59 rue des Granges (OP 1223)

Sur l'ensemble du bien acquis par la Sedia, il reste un appartement situé au 1^{er} étage, à l'angle des rues des Granges et Morand, qui doit être cédé avant la clôture de l'opération.

1.2 - Etudes et fouilles archéologiques menées dans le cadre de la CPA

Les obligations au titre de l'archéologie préventive ont été entièrement levées.

Le rapport post-fouilles (11 volumes), établi par le Service Municipal d'Archéologie Préventive a été remis à sedia et à la DRAC-Service Régional d'Archéologie le 16 décembre 2016.

Reste à établir un programme de valorisation des découvertes, auprès de la communauté scientifique comme du grand public. Une première restitution a eu lieu au cœur du centre commercial des Passages Pasteur, avec une installation réalisée par le Service Municipal d'Archéologie Préventive.

1.3 - Recherches de financements et subventions

Plusieurs axes de financements ont été suivis pour accompagner les dépenses sur des thèmes ciblés.

- Au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive, deux subventions ont été obtenues pour un total de 835 000 € ;
- Au titre de la réduction de la vulnérabilité et de la lutte contre les inondations, un dossier a été déposé auprès du FEDER, avec une réponse favorable à hauteur de 123 095 € ;
- Au titre de la reconversion de sites urbains pollués, un dossier a été déposé auprès de l'ADEME. Malgré l'intérêt du dossier souligné lors d'une présentation aux journées techniques sur la reconversion des friches urbaines polluées, organisées par l'ADEME à Paris en 2011, le projet n'a pas été subventionné à ce titre ;

- Au titre du Fonds Régional pour les Aménagements Urbains (FRAU), la Région Bourgogne-Franche-Comté a retenu les aménagements d'espaces publics de l'opération Pasteur parmi les projets éligibles à une subvention d'un montant de 260 000 € ;
- Au titre du Programme Opérationnel FEDER (Axe 5 - Volet urbain), l'Union Européenne participe au financement de la réhabilitation d'espaces urbains dégradés situés notamment en cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 250 750 €.

Subventions obtenues directement par la Sedia (inscrites au bilan)

Organisme	Objet de la subvention	Montant
ADEME	Plan de relance friches urbaines polluées	236 138 €
FNAP (Fonds National pour l'Archéologie Préventive)		835 000 €
TOTAL		1 071 138 €

Subventions obtenues directement par la Ville de Besançon (ne figurant pas au bilan)

Organisme	Objet de la subvention	Montant
FISAC	Requalification place Pasteur (2007)	177 150 €
Département du Doubs	Contrat «CITE» - requalification place Pasteur (2007)	316 610 €
SYDED	Eclairage et mise en lumière place Pasteur (2007)	26 587 €
FEDER	Lutte contre les inondations	123 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	Fonds Régional d'Aménagement Urbain - requalification des espaces publics (2014)	260 000 €
TOTAL		869 934 €

Il est précisé que seules les subventions perçues directement par l'aménageur apparaissent dans le bilan prévisionnel d'opération tel qu'établi par la Sedia.

Les subventions obtenues directement par la Ville, et intégrées au budget général de la collectivité pour un montant de 0,9 M€, viennent en contrepoint de la participation de la Ville de Besançon à l'équilibre de l'opération.

1.4 - Suivi technique et autorisations d'urbanisme

- Permis de Construire

Après instruction et enquête publique, le permis de construire (PC) a été délivré le 15 décembre 2006 par la Ville de Besançon. Ce permis est purgé de tout recours et définitif depuis le 23 juin 2007.

Depuis 2007, différentes modifications au PC d'origine ont été délivrées. Un transfert partiel de PC au profit de la Sedia sur les bâtiments E et M, en vue de la réhabilitation et de la vente en accession de 7 logements, a été délivré le 24 décembre 2015.

Un dernier PC modificatif doit être déposé en 2019, concernant des adaptations récentes intervenues pour ajuster la construction en cours, dans la partie Commerces comme dans la partie Logements.

1.5 - Travaux

- Réhabilitation des bâtiments E et M

Dans le cadre des missions visées par la CPA, sedia avait été chargée de réhabiliter les deux bâtiments E (rue du Lycée) et M (cour de Rosières / rue du loup), afin de permettre au sein de l'opération la commercialisation de logements anciens en accession à la propriété. Cet objectif concourt à la volonté d'ouvrir l'opération Pasteur à une variété et une mixité de programmes d'habitat.

La part importante de parties communes, incluant des éléments patrimoniaux à restaurer, en regard du faible nombre de logements attendu explique en partie un coût de travaux supérieur aux prévisions initiales.

- Problématique du 17-19 rue Claude Pouillet

Suite à un arrêté de péril pris par la Ville de Besançon en 2013, le 19 rue Claude Pouillet, libéré de tout occupant, a fait l'objet d'une démolition du bâtiment sur cour ; celui situé sur rue a été conforté, préalablement à l'engagement par Eiffage de la déconstruction du 17, rue Claude Pouillet.

L'ensemble des mesures et les modalités de participation financière de chacune des parties a été entériné par un protocole entre sedia et le propriétaire du bâtiment d'une part, et entre sedia et Eiffage d'autre part. Ces accords préservent à la fois les intérêts du propriétaire, de l'opération Pasteur, et de la valorisation patrimoniale.

Sedia a réalisé les travaux de réhabilitation du bâtiment sur rue (OP 1226) dont le montant intègre des surcoûts liés notamment à l'état de délabrement constaté après examen approfondi et curage.

En raison du décès de M. Gervasoni et du refus de ses héritiers de respecter le protocole signé par leur père, le bâtiment réhabilité est resté sous la garde de sedia.

Cette situation de blocage pénalisait également la revente d'un des logements situé au 6, Grande Rue, acquis dans le cadre du droit de délaissement et occupé par Mme veuve Gervasoni.

Une solution a été trouvée début 2019, Mme Gervasoni ayant accepté de quitter le 6, Grande Rue pour s'installer au 19, rue Claude Pouillet, en qualité d'usufruitière.

Dès lors, et après plusieurs tentatives de conciliation menées par la Ville de Besançon, sedia ou le notaire chargé de la succession, toutes infructueuses, la procédure de vente forcée a été relancée afin de purger définitivement l'application du protocole.

1.6 - Espaces publics

Partie intégrante du programme de la ZAC, la requalification des espaces publics autour de l'opération Pasteur participe à la valorisation du centre-ville ; elle était une des conditions de la réussite de l'opération.

Le programme initial incluait l'aménagement de la place Pasteur, des rues Claude Pouillet, du Loup, d'une partie de la rue du Lycée ; le périmètre d'intervention a ensuite été étendu aux rues situées aux abords du périmètre de l'opération, à savoir l'autre partie de la rue du Lycée ainsi que la placette située au carrefour des rues du Lycée, de l'Orme de Chamars et Pasteur. Cette extension de travaux a été intégrée aux missions de sedia par avenant n° 10 à la CPA en 2014, et incluse dans le budget global des espaces publics de la ZAC.

Les travaux se sont déroulés en deux phases, entre l'été 2014 et fin 2015, et sont aujourd'hui achevés. Les derniers compléments d'interventions rue du Loup sont en voie d'achèvement au 1^{er} semestre 2019.

2 - Commercialisation - Vente des biens

La Ville de Besançon a confié à sedia :

- la commercialisation des biens acquis dans le cadre du droit de délaissement et situés dans le périmètre de l'opération (OP 1222 «Secteur distinct») ;

Une étude technique d'adaptation a été réalisée, montrant la possibilité de modification des volumes intérieurs.

Une campagne de commercialisation utilisant plusieurs canaux (internet, agences immobilières) a été mise en place depuis fin 2017.

Des visites ont été réalisées, montrant le potentiel par ces appartements, qui bénéficient par ailleurs de parties communes réhabilitées entre 2017 et 2018.

Sur les 12 biens (logements, locaux, garage) restant à céder :

- 2 appartements sont vendus,
- 7 locaux sont en cours de vente (compromis signé),
- 3 sont en cours de commercialisation.

Néanmoins, un risque subsiste concernant le prix de revente au regard de l'état moins favorable du marché immobilier ancien actuel comparé à la période d'acquisition des biens en question.

- la réhabilitation et la commercialisation des bâtiments E & M (OP 1225), inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques.

Les 8 logements des bâtiments E et M sont à ce jour tous vendus ainsi que les parkings.

3 - Communication - Valorisation et récompenses

Trophées du Cadre de Vie FIMBACTE

La valorisation de l'opération s'est concrétisée par l'obtention en octobre 2016 du **Grand Prix National des Trophées du Cadre de Vie**, dans le cadre du 21^{ème} festival Fimbacte, événement fédérateur annuel qui valorise les compétences des professionnels en matière d'aménagement.

En distinguant Les Passages Pasteur parmi 75 dossiers présélectionnés, le jury a souhaité mettre en avant la volonté dans le projet de concilier valorisation du patrimoine et attractivité du cœur historique de la capitale comtoise.

Trophées des Centre-villes et cœurs de métropoles - GAZETTE DES COMMUNES

Le Courrier des maires et la Gazette des communes ont remis le 19 octobre 2017 à Paris divers prix aux sept lauréats de la deuxième édition des trophées des centre-villes et cœurs de métropoles qui vise à récompenser les initiatives locales.

Le jury -composé d'experts privés comme publics, de représentants d'associations d'élus et de territoriaux ainsi que de journalistes- a choisi de mettre en valeur la Ville de Besançon, qui a obtenu le «Prix du Jury» pour sa politique globale symbolisée par la restructuration des «Passages Pasteur» dans le centre ancien.

Trophées du SIATI (Sommet International de l'Aménagement de Territoire et de l'Immobilier)

Le SIATI met en avant chaque année plus de 100 décideurs du privé et du public et honore les meilleurs acteurs et les projets performants menés en synergie avec le développement durable dans le secteur des infrastructures, de l'aménagement du territoire et de l'immobilier.

Dans le secteur Aménagement du territoire, la Ville de Besançon, avec sedia, a obtenu le 13 juin 2017 une mention spéciale au titre de la meilleure transformation de zone urbaine avec l'opération Pasteur, pour les villes de moins de 150 000 habitants.

II - Bilan financier prévisionnel

1 - Présentation du bilan

Le tableau ci-après comprend le bilan prévisionnel de l'opération CPA au 31 mars 2019 (avec arrêté comptable au 31 décembre 2018) et présente la comparaison et les écarts entre le présent bilan prévisionnel et le bilan prévisionnel au 30 mars 2018, approuvé par le Conseil Municipal du 28 juin 2018. Ces derniers sont établis sur la base de l'ensemble des dépenses HT et recettes HT exprimées en K€.

Le présent bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2018 au titre de la CPA a été établi en prenant en compte :

- les dépenses réglées et recettes perçues au 31 décembre 2018,
- les dépenses et recettes constatées pour l'année 2019,
- les dépenses et recettes prévisionnelles à engager jusqu'à son échéance prévue en 2019.

Ce bilan prévisionnel de la CPA PASTEUR regroupe les bilans (jointés en annexe) des sous-opérations suivantes qui ont été dissociées pour des raisons comptables et fiscales liées au champ d'application de la TVA :

- Opération d'aménagement dénommée «ZAC PASTEUR» (OP 1220 - opération mère),
- Opération de gestion dénommée «Ilot PASTEUR - Gestion des biens immobiliers» (OP 1221),
- Opération d'acquisitions d'opportunité et reventes dénommée «Ilot PASTEUR - Secteur Distinct» (OP 1222),
- Opération commerciale dénommée «CPA PASTEUR - PLAZZA» (OP 1223),
- Opération commerciale dénommée «Logements anciens à réhabiliter» (OP 1225),
- Opération de réhabilitation dénommée «Réhabilitation du 19, rue Claude Pouillet» (OP 1226),
- Opération de réalisation de la mise aux normes du parking dénommée «Sprinklage parking» (OP 1227).

Toutefois, la présente délibération présente le bilan consolidé qui regroupe l'opération mère 1220 et les 6 sous-bilans 1221, 1222, 1225, 1226, 1227.

La ligne «Apport de l'opération mère» (OP 1220) représente l'apport de l'opération mère 1220 aux sous-opérations (OP 1221, OP 1222, OP 1225, OP 1226) afin de les équilibrer.

La ligne «Contribution de l'opération mère 1220 aux sous-opérations 1221, 1222, 1225, 1226» représente la contrepartie en recettes de la ligne «Apport» en dépenses.

CPA PASTEUR CONSOLIDE

OPERATIONS 1220 - 1221 - 1222 - 1223 - 1225 - 1226 - 1227

BILAN PASTEUR CONSOLIDE

BILAN PASTEUR CONSOLIDE

Intitulé	Bilan au 31-12-2017	Comptabilisé à fin 2018	Bilan au 31-12-2018	Ecart
	Nouveau	Année	Nouveau	
DEPENSES	39 909 888	37 816 155	39 991 268	81 380
ACQUISITIONS	12 271 406	12 271 406	12 271 406	0
ETUDES	2 613 105	2 602 267	2 602 266	-10 839
TRAVAUX	14 736 330	14 695 568	14 711 767	-24 563
FRAIS ANNEXES	3 127 986	3 064 299	3 127 986	0
FRAIS FINANCIERS	2 226 418	2 139 482	2 206 658	-19 760
REMUNERATION	3 212 155	3 043 133	3 212 155	0
APPORT DE L'OP. 1220 AUX OP 1221 - 1222 - 1225 - 1226 - 1227	1 722 487		1 859 029	136 542
RECETTES	39 909 888	37 005 359	39 991 268	81 380
RECETTES TIERS	16 319 870	15 197 828	16 183 328	-136 542
RECETTES CONCEDANT	21 867 531	21 807 531	21 948 911	81 380
CONTRIBUTION DE L'OP. 1220 AUX OP 1221 - 1222 - 1225 - 1226 - 1227	1 722 487		1 859 029	136 542
RESULTAT D'EXPLOITATION	0	-810 796	0	0

2 - Comparaison des dépenses et recettes «Tiers» avec le dernier bilan et commentaires

DEPENSES

Le total des dépenses est établi à 39 991 K€ HT, soit une augmentation de 81 K€ HT.

Total réglé au 31 décembre 2018 : 37 816 K€ HT (94,5 % d'avancement).

Les principaux postes de dépenses HT ayant subi des variations sont :

- **Etudes** : - 11 K€ HT
 - o La proximité de la fin d'opération ne justifie plus le maintien d'une réserve pour étude.
- **Travaux et honoraires** : - 24 K€ HT
 - o La diminution se justifie par la fin des travaux qui ne nécessite plus le maintien d'une provision pour imprévus.
- **Frais Financiers** : - 20 K€ HT
 - o La diminution des frais financiers est liée à la réalisation de l'essentiel des ventes des biens acquis dans le cadre du droit de délaissement dès le 1^{er} semestre 2019.

RECETTES

Le total des recettes est établi à 39 991 K€ HT, soit une augmentation de 81 K€ HT.

Total perçu au 31 décembre 2015 : 37 005 K€ HT (92,5 % d'avancement).

- **Recettes tiers** : - 136 K€ HT

Elles proviennent de l'ensemble des cessions (à Eiffage, Piazza, appartements du droit de délaissement), des produits locatifs et des subventions.

- o L'écart s'explique par la diminution des recettes attendues des ventes de biens acquis dans le cadre du droit de délaissement, compte tenu de l'évolution défavorable du contexte immobilier.

- Recette concédant : + 81 K€ HT

- Compte tenu de la proximité de la fin d'opération, les imprévus ne sont plus suffisants pour absorber en totalité la dépréciation des recettes des ventes des biens, ce que l'apport du concédant vient compenser en partie.

3 - Comparaisons des recettes «Concédant» avec le dernier bilan et commentaires

	Bilan au 31/12/17	Bilan au 31/12/18	Différentiel
Participation	19 047	19 128	-81
Remise d'ouvrage	2 820	2 820	0
TOTAL	21 867	21 948	-81

- Participations :

La participation de la Ville de Besançon est augmentée à hauteur de 81 380 € par rapport au précédent exercice, du fait de la mise en adéquation des prix de cession des biens acquis par sedita dans le cadre du droit de délaissement avec le marché immobilier actuel.

III - VEFA Parking

Le coût du parking public en ouvrage de 250 places validé par le Compromis de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement entre la Ville et Eiffage est de 6 390 000 € HT, valeur avril 2003. Ce montant est actualisable selon l'indice BT 01 conformément aux termes fixés dans le compromis.

L'acte de vente définitif a été signé le 22 juin 2012. Le prix de vente, actualisé conformément à l'indexation fixée dans la Promesse de vente signée le 23 janvier 2006 (dernier index BT 01 connu) s'élève en définitive à 8 656 014,89 € HT.

La livraison du parking est effective depuis le 17 juillet 2015, assortie de réserves, désormais levées. Le parking est ouvert au public depuis le 2 novembre 2015.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le présent bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur dont les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 39 991 K€ HT ;
- d'approuver l'engagement du concédant à l'opération qui s'établit à 21 948 K€ HT (+ 81 380 €) et son échéancier, comme détaillé ci-dessous :

	Total réalisé au 31/12/2018	2018 - 2019	TOTAL
Participation (en KE HT)	19 004	81	19 085
Participation en nature		43	43
Remises d'ouvrages (en KE HT)	2 820		2 820
TOTAL GLOBAL RECETTES CONCEDANT	21 824	124	21 948

- d'approuver l'effort financier global :

	participation en K€ HT	remise d'ouvrage en K€ HT	TOTAL
ZAC	19 128	2 820	21 948
Parking en K€ HT (valeur Juin 2016)		8 656	8 656
TOTAL			30 604

- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer l'avenant n° 14 à la Convention Publique d'Aménagement modifiant la participation du concédant au coût global de l'opération.

M. SCHAUSS (2) et M. BODIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 3